



Probleme de pret immobilier

Par **sabrina_old**, le **02/07/2007** à **13:05**

bonjour, dans le but d'acheter un appartement je me suis rendu dans une banque car elle me proposait un meilleur taux que les autres, aussi je savais que j'avais le droit à un taux zéro de 21 000 euros suite à nouvelle loi depuis le 1er janvier 2007 et cette banque me disait avoir le nouveau logiciel permettant de mettre en oeuvre ce taux zéro à 21 000 euros (contrairement à la banque dans laquelle je me trouvais à l'époque). il y a donc 4 mois maintenant que j'ai convenu avec cette banque d'effectuer mon prêt immobilier, nous avons donc établi plusieurs simulations et après être tombé d'accord nous avons effectué les démarches nécessaires à la signature de prêt: ouverture de compte dans cette agence, simulation et signature du contrat d'assurance de prêt....seulement me voilà 4 mois après toujours dans l'attente. en effet je n'ai jamais reçu l'offre de prêt chez moi comme cela était prévu il y a 4 mois. bien sûr j'insiste régulièrement auprès de la banque pour savoir où en est mon dossier ayant très peur de perdre mon appartement. la réponse de la banque était la même à chaque fois: ne vous inquiétez pas vous allez recevoir l'offre dans la semaine. LA semaine dernière, je me suis rendu directement à la banque et le directeur de banque a fini par m'avouer qu'en fait ils n'avaient pas non plus le logiciel permettant de faire le taux zéro à 21000 euros et donc attendaient pendant tout ce temps de le recevoir. ils m'ont ensuite annoncé que ils ont finalement reçu ce logiciel mais que ayant trop attendu ils ont dépassé une date à partir de laquelle le calcul de droit de taux zéro n'est plus le même et me mettant dans une position où je n'ai maintenant plus le droit à 21000 mais à 11000 euros de taux zéro! je leur ai donc dit que je refuse de payer leurs erreurs et leur mensonge et que les intérêts supplémentaires devront être à leur charge, décidée à ne pas me laisser faire. Ils me font patienter une fois de plus et j'ai très peur de perdre l'appartement qui est prévu pour le mois de décembre et pour lequel j'aurais déjà dû fournir les justificatifs de financement. je suis décidée à ne pas payer pour leurs erreurs, j'ai plusieurs simulations et surtout le contrat d'assurance de prêt daté et signé où figurent bien la preuve de leur engagement à honorer les 21000 euros de taux zéros. seulement je ne sais pas comment je dois m'y prendre. Dois-je attendre et risquer de perdre

l'appartement ou accepter de payer les interets supplémentaires a ma charge? je vous remercie